



www.sfv-fsp.ch

Schweizerischer Fischerei-Verband SFV
Fédération Suisse de Pêche FSP
Federaziun Svizra da Pestga
Federazione Svizzera di Pesca

Journal Suisse de la Pêche / Septembre 2009

La bataille contre les petites centrales hydroélectriques rencontre un fort écho médiatique

Le 1^{er} juillet 2009, à l'occasion d'une conférence de presse à Berne, la Fédération Suisse de Pêche (FSP) s'est exprimée sur la dangereuse euphorie que suscitent les petites centrales hydroélectriques. L'écho médiatique rencontré dans toutes les parties du pays et dans toutes les régions linguistiques est très réjouissant. La prise de position sur les petites centrales hydroélectriques a été présentée dans l'édition de juillet/ août. Voir également www.sfv-fsp.ch.

Fort heureusement, de très nombreux médias se sont emparés du sujet. Il y a par exemple eu un long reportage dans l'émission « Schweiz aktuell » de SF DRS, différentes interviews à la radio et toute une série d'articles dans les médias imprimés. Ci-après l'article paru dans 24 heures et dans la Tribune de Genève.



Les pêcheurs déclarent la guerre aux petits barrages

CÉDRIC WAELTI

POLÉMIQUE - La Fédération suisse de pêche estime que les microcentrales hydrauliques nuisent aux poissons. Reportage sur les bords de la Versoix.

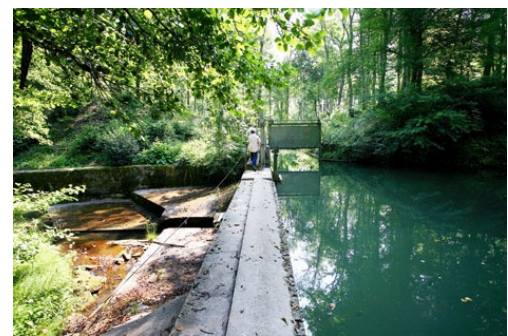
Ce matin-là, la Versoix semble couler des jours heureux. Les eaux de la rivière qui traverse les cantons de Vaud et

de Genève s'irisent sous un soleil généreux. Ses méandres fendent les bois verdoyants qui offrent une fraîcheur bienvenue aux pêcheurs qui viennent ici taquiner la truite. «Mais qu'on ne s'y trompe pas, la rivière souffre en silence», tranche Christophe Hayoz. Le président de la Commission cantonale genevoise de pêche est aussi furieux que ses collègues de la Fédération suisse de pêche (FSP). Hier, cette dernière a déclaré la guerre aux petites centrales hydroélectriques, accusées de nuire à la faune piscicole.

«Cours d'eau asséchés»

Christophe Hayoz est un mordu. Il pêche depuis son enfance dans la Versoix et déplore les atteintes des barrages privés. «Ces installations assèchent la rivière et favorisent son réchauffement. Du coup, certaines bactéries prolifèrent et s'attaquent aux poissons. » Thierry Potterat, vice-président de la FSP, explique que les petites centrales perturbent aussi la migra-

tion des poissons. «Dans la Versoix, par exemple, les truites, comme tous les salmonidés, ont l'habitude de remonter la rivière depuis le Léman afin de frayer. Les installations hydroélectriques, malgré les échelles à poisson, entravent le processus de reproduction. »



© pascal frautschi Les échelles à poissons, sur la Versoix à la hauteur de Richelien, n'y font rien, l'usine d'André Estier fâche les pêcheurs qui y voient une aberration écologique.

Debout sur son petit barrage situé à la hauteur de Richelien, fier comme un capitaine de trois-mâts, André Estier, 82 ans, ramasse les feuilles flottant devant ses turbines.

Tout en balayant joyeusement les critiques. «Mais j'ai deux échelles à poisson, Monsieur. C'est une première suisse. Vous pouvez applaudir. »

En face de lui, Christophe Hayoz ne se démonte pas. «Cela n'empêche pas les plus petites truites de passer dans vos turbines. » «Ah non, on ne fait pas de filet de truite ici!» lui rétorque André Estier, dont l'usine produit, en moyenne, chaque année 1 MW. Une bonne affaire? «Non, juste de quoi assurer l'entretien des installations», jure André Estier, dont les machines, issues des ateliers de Sécheron et des Charmilles, remontent au début du

XXe siècle. «A l'époque, Ver-soix et Mies, c'était le bout du monde électrique. Mes ancêtres, qui se sont levés de bonne heure, ont donc créé ce barrage. J'ai la chance d'en profiter encore aujourd'hui. »

Au bénéfice d'une concession, l'usine d'André Estier est l'une des 350 petites centrales hydroélectriques de Suisse qui produisent chaque année entre 300 kW et 10 MW. Une absurdité écologique pour les pêcheurs. «Leur impact sur l'environnement est beaucoup trop important par rapport à leur rendement énergétique», insiste Christophe Hayoz. Avec ses collègues pêcheurs, et compte tenu du boom des

énergies renouvelables, il dénonce l'explosion programmée des petites centrales hydroélectriques (lire encadré).

A l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), on explique que les cantons veillent à ce que les normes environnementales soient respectées. «Les projets qui ne satisfont pas à ces exigences sont éliminés», souligne Matthieu Buchs, porte-parole de l'OFEN.

La FSP n'est pas rassurée pour autant. Elle encourage ses sections locales à s'opposer, en cas de doute, aux nouveaux projets de petites centrales.

17 octobre 2009 : une AD importante à Lucerne avec l'invité d'honneur Hans Erni

L'assemblée des délégués (AD) de la Fédération Suisse de Pêche (FSP) se tiendra le samedi 17 octobre 2009 à Lucerne. D'importantes décisions doivent y être prises. L'événement mondain de la manifestation sera l'hommage rendu à l'artiste peintre Hans Erni.

Etant donné la manière dont le calendrier politique se présente pour l'instant, l'AD pourrait être le moment de décider si l'initiative « Eaux vivantes » doit être retirée. Si ce que nous avons réalisé jusqu'ici n'est pas remis en question en dernière minute, il devrait être possible de voir les résultats produits par l'initiative.

Un deuxième sujet important concerne l'organisation au niveau interne. Un rapport et une demande de création d'une gestion centralisée des adresses seront soumis à l'AD. Le règlement sur l'organisation de la gestion des adresses ainsi que la protection et l'utilisation des données personnelles requis par l'article 19 des nouveaux

statuts de la fédération sera présenté à l'AD aux fins d'orientation et de prise de décision.

L'événement mondain de la manifestation sera l'hommage rendu à Hans Erni. Il est sans conteste l'artiste peintre vivant le plus connu de Suisse. Il a célébré son 100e anniversaire en février dernier – et il travaille encore chaque jour dans son atelier.

Hans Erni est depuis des décennies associé aux intérêts des pêcheurs et à une gestion méticuleuse des ressources. A l'occasion du 125e anniversaire de la FSP, il a offert une affiche très remarquable à la fédération. La FSP aurait beaucoup aimé lui

rendre hommage le 17 mai 2008, lors de la fête d'anniversaire officielle, célébrée au Kursaal d'Interlaken, en présence du conseiller fédéral Moritz Leuenberger. Malheureusement, pour des raisons de santé, l'artiste n'avait pas pu se rendre à Interlaken à l'époque.

La Fédération Suisse de Pêche (FSP) est très heureuse que cet hommage puisse avoir lieu lors de l'assemblée des délégués, le samedi 17 octobre 2009.

Au fait : l'affiche signée Erni est toujours disponible auprès de la boutique FSP (voir www.sfv-fsp.ch).

Initiative de la FSP : on a sérieusement mis la pression

L'initiative populaire « Eaux vivantes » (initiative de renaturation) lancée par la FSP a mis les questions de protection quantitative des eaux à l'ordre du jour du Palais fédéral.

Les hommes et les femmes politiques prennent enfin les signaux d'alarme au sérieux. Avec une surprenante unanimité, le Conseil des États a voté une contre-proposition indirecte reprenant les demandes principales de l'initiative. La proposition du Conseil des États a certes été très controversée lors de sa présentation devant le Conseil national, mais elle a malgré tout fini par obtenir une nette majorité. En ce moment a lieu la procédure dite d'élimination des divergences d'appréciation entre les deux chambres.

Cette avancée en faveur de l'assainissement des régimes d'éclusées dévastateurs, de la restauration des mouvements sédimentaires et de la renaturation n'est pas le fruit du hasard. Elle a nécessité un travail de lobbying intensif de la part de la FSP ces dernières semaines et ces derniers mois.

Les perspectives de trouver un compromis acceptable pour toutes les parties même en ce qui concerne l'assouplissement jusqu'à présent très contesté des directives sur le débit résiduel sont désormais bonnes.

Fléau des cormorans : les choses bougent enfin

Les cormorans constituent un énorme problème pour la pêche, notamment parce que rien ne limite l'augmentation du nombre de couples nicheurs. La Fédération Suisse de Pêche (FSP) a, ces dernières années, souvent abordé le sujet de cette menace. La dernière action d'envergure menée a été le lancement et la soumission d'une pétition correspondante. Mais, au lieu de résultats, on a plutôt vu l'affaire piétiner pendant un long moment.



Depuis peu, la discussion bloquée a connu un nouvel élan. En modifiant l'ordonnance sur les réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs d'importance internationale et nationale (OROEM), le Conseil fédéral a créé la possibilité de prendre des mesures de régulation de la population des cormorans, y compris dans les zones protégées. Des modifications techniques du substrat des nids ou l'huilage des œufs sont mis en avant.

La fédération de pêche salue ces innovations et intervient par ailleurs en faveur de l'indemnisation des pêcheurs professionnels pour les dégâts aux filets causés par les cormorans des zones protégées. Enfin, la FSP demande que les périodes de protection des cormorans soient raccourcies.

Gestion des adresses de la FSP : une solution centralisée en vue

Pour être puissante, une fédération doit aujourd'hui être bien structurée et organisée de manière professionnelle. La gestion des adresses est décisive dans ce cadre. Pour pouvoir faire jouer ses muscles au niveau médiatique et politique, il est indispensable de pouvoir accéder à temps à sa base de données d'adresses. De même, pour que les membres puissent profiter d'offres telles que des invitations ou des opérations promotionnelles, il faut que les adresses soient disponibles.

C'est pourquoi le comité directeur de la Fédération Suisse de Pêche (FSP) est extrêmement attaché à la création d'un système de gestion centralisé des adresses. Fin juin, le comité directeur a décidé d'instaurer ce système dès 2010 et de le mettre gratuitement à la disposition des organisations membres (fédérations cantonales) et des sociétés de pêche qui y sont affiliées.

Selon l'article 19 des nouveaux statuts de la fédération, un règlement sur l'organisation de la gestion des adresses ainsi que la protection et l'utilisation des données personnelles est nécessaire. Il s'agit dans ce cadre de vérifier si les adresses peuvent, sous certaines conditions, également être utilisées à des fins commerciales.